



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau, convoquée par la vice-présidente et tenue au Service du greffe de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 juillet 2005 à 10 h 30 à laquelle y participaient madame Jocelyne Houle, vice-présidente et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Participait également madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme.

CE-2005-1182

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS - AMÉNAGEMENT ET DROIT DE PASSAGE AU PARC MARTIN-LAROCHE - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2002-679 adoptée le 20 août 2002, établissait un partenariat avec le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais dans un projet de mise en valeur récréotouristique du complexe baie McLaurin et baie Clément;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite que l'Organisme réalise certains travaux et utilise le parc Martin-Larouche comme lieu de rassemblement et d'accueil pour les utilisateurs du projet :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le protocole d'entente en annexe et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Adoptée

MADAME JOCELYNE HOULE
Maire suppléante et vice-présidente
Comité exécutif

MADAME MICHELINE LAROCHE
Greffière adjointe et secrétaire adjointe
Comité exécutif